



CAHIER DES CHARGES

APPEL D'OFFRES

Du 19 octobre au 29 novembre 2021

« Étude des impacts du changement climatique pour la filière apicole sur le long terme »

L'organisme demandeur :

Raison sociale	InterApi
N° SIRET	84414975700016
Statut	Association loi 1901
Adresse postale	97 boulevard Pereire 75017 Paris
Adresse électronique	contact@interapi.fr
Numéro de téléphone	01 87 76 05 25

I - Présentation du demandeur

InterApi est l'association interprofessionnelle au service de l'ensemble de la filière apicole. Elle réunit 14 organisations professionnelles adhérentes, réparties en deux collèges : un collège "production" et un collège "commercialisation".

L'objectif d'InterApi est de permettre à chaque acteur de la filière d'exercer son métier dans les meilleures conditions et d'en vivre.

Pour cela, elle a comme missions d'organiser le dialogue interprofessionnel au sein de la filière apicole, de représenter la filière et de défendre ses intérêts, de mettre en œuvre des actions afin de contribuer à la résolution des problèmes de production et de commercialisation des produits de la ruche, et de promouvoir ces produits.

InterApi a défini des actions à engager prioritairement grâce aux retours reçus jusqu'à présent par l'ensemble de la filière apicole. Une partie de ces actions est financée par une cotisation volontaire étendue, encadrée par le code rural et de la pêche maritime et l'organisation commune des marchés. C'est le cas du présent projet.

II - Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de monter un concours financier pour le projet « Étude des impacts du changement climatique pour la filière apicole sur le long terme », ci-après présenté par « projet », en précisant les modalités de la réalisation du projet.

Ces modalités pourront être amenées à évoluer en fonction des réponses reçues.

III - Présentation du projet et de ses modalités

Le présent appel d'offres est ouvert à toute entité (personne morale ou physique, instituts techniques, organismes privés, organisme public, prestataires indépendants, etc.), avec identification d'un porteur de projet qui coordonnera l'action de l'ensemble des partenaires.

a. Contexte du projet

L'impact du changement climatique sur la filière apicole sur le long terme, à horizon 2050, n'est pas clairement identifié, en amont et en aval, que ce soit au niveau des ressources disponibles, des prédateurs et maladies, des conditions climatiques des différents territoires, des attentes des consommateurs, etc. De plus, aujourd'hui on ne connaît pas les indicateurs à suivre sur les exploitations pour mesurer concrètement les effets du changement climatique au fil des années. Ces connaissances doivent permettre à la filière de travailler sur les orientations stratégiques afin de préparer la feuille de route des années à venir.

b. Objectif du projet

L'objectif du projet est de mieux connaître les conséquences du changement climatique sur la filière apicole à horizon 2050 afin que la filière puisse bâtir ses orientations stratégiques.

c. Actions envisagées et résultats attendus

- Recherche et synthèse des connaissances existantes sur les impacts du changement climatique à horizon 2050, en amont et en aval (incluant les impacts sur les abeilles et la flore mellifère, le volet sanitaire, le marché...);
- Traduction de ces connaissances en modélisations des conséquences du changement climatique et en recommandations d'adaptation;
- Formulation d'indicateurs de suivi des effets du changement climatique pour les exploitations apicoles.

d. Livrables attendus

La prestation doit conduire à la production des livrables suivants :

- Synthèse des connaissances sur les impacts du changement climatique à horizon 2050, en amont et en aval ;
- Recommandations de mesures d'adaptation au changement climatique pour les acteurs de la filière apicole ;
- Recommandations sur des indicateurs de suivi des effets du changement climatique sur les exploitations apicoles à destination des apiculteurs ;
- Plan de diffusion des résultats au niveau national et international, dont les actions de transfert des connaissances acquises aux acteurs de la filière et aux apiculteurs.

Les livrables sont attendus courant 2024-2025.

e. Evaluation des résultats

Afin de pouvoir évaluer les résultats du projet, InterApi attend notamment que les indicateurs suivants soient renseignés :

- Nombre d'organismes apicoles potentiellement touchés par la diffusion de la synthèse des connaissances et des recommandations sur les modélisations d'adaptation ;
- Nombre d'apiculteurs potentiellement touchés par la diffusion de la synthèse des connaissances et des recommandations sur les indicateurs de suivi pour les exploitations apicoles ;
- Nombre d'articles dans des revues nationales et internationales ou de présentations des résultats dans des réunions nationales et internationales.

f. Budget prévisionnel, participation financière et affectation du montant (en euros)

Le montant prévisionnel d'InterApi pour le projet s'élève à 30 000€ TTC.

Le projet pourra être co-financé avec d'autres financeurs.

g. Commentaires

La commission résolution des problèmes de production a lancé un appel d'offres en septembre 2021 afin de connaître l'impact du changement climatique sur le court/moyen terme et de formuler des recommandations aux apiculteurs sur leurs pratiques. Ce présent appel d'offres s'inscrit dans cette continuité.

Une note de synthèse a été réalisée par InterApi en septembre 2021 en réponse à une sollicitation du ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la résilience des filières agricoles face au changement climatique. Ce travail a permis de dresser une première évaluation des impacts envisagés.

En octobre 2021 va être lancé un appel à projet européen sur l'apiculture et le changement climatique « Resilient beekeeping », le projet peut être co-financé dans ce cadre.

IV - Déclarations d'intention

Les déclarations d'intention en réponse à cet appel à projets devront être constituées de l'annexe 1 complétée et parvenir à InterApi au plus tard le 29 novembre 2021 à midi :

- par mail à contact@interapi.fr
- par voie postale : 97 boulevard Pereire, 75017 Paris

Les déclarations d'intention seront analysées par la commission "résolution des problèmes de production". Sa décision sera ensuite soumise à validation du conseil d'administration. La réponse à la déclaration d'intention sera faite au plus tard le 28 janvier 2022.

V- Modalités administratives

Une convention sera signée avec le partenaire retenu.

Le plan de versement de la subvention d'InterApi y sera précisé sur la base de demande réalisée en annexe 1. L'acompte à la signature ne pourra excéder 40% du montant total et le solde devra représenter au minimum 20% du montant total.

Pour les projets n'excédant pas 18 mois, les justificatifs financiers devront être joints lors de la demande de solde, leur analyse pourra amener à un remboursement des acomptes indûment touchés.

Pour les projets durant plus de 18 mois, les justificatifs seront demandés à chaque demande d'acompte, excepté l'acompte initial à la signature de la convention.

Suivant les travaux et les résultats soulevés, il pourra être envisagé d'aller plus loin avec les partenaires dans le cadre d'un avenant ou d'une nouvelle convention.

VI- Propriété des résultats et confidentialité

Les résultats des travaux d'étude sont la propriété d'InterApi, des financeurs potentiellement associés et des parties prenantes. Ces résultats ne pourront être utilisés sans validation de la part de ces acteurs. Sans réponse de leur part sous deux semaines après sollicitation, la réponse est considérée comme acquise.

La valorisation des résultats et leur modalité de diffusion devront obtenir l'accord d'InterApi et des financeurs potentiellement associés. Le financement de l'étude par InterApi devra être précisé lors de toute diffusion des résultats obtenus.

Les livrables obtenus dans le cadre du projet ne peuvent être diffusés avant validation par InterApi.

Le caractère confidentiel d'un projet financé dans le cadre du présent appel à projets et des résultats obtenus seront définis par InterApi au vu de l'examen du projet proposé, de l'état des travaux et des résultats obtenus.

Annexe 1 : Fiche projet

Titre du projet :

Résumé (30 lignes) :

Renseignements généraux

- Porteur du projet :

Nom de l'organisme :

Statut :

N° de SIRET :

Adresse postale :

	Responsable administratif et financier	Responsable opérationnel
Nom et prénom		
Adresse électronique		
Numéro de téléphone		

- Partenaires du projet :

	Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire 3
Nom de l'organisme			
N° de SIRET			
Adresse postale			
Nom de la personne ressource sur le projet			
Adresse électronique			
Numéro de téléphone			
Rôle dans le projet			

- Fournisseurs :

Nom	N° de SIRET	Type de fournitures sollicitées dans le cadre du projet

Description du projet

- Contexte supplémentaire à celui donné par l'appel d'offres :
- Objectifs :
- Actions :
- Livrables et actions de diffusion/transfert/communication prévus :
- Calendrier de mise en œuvre :
- Modalités de pilotage et de suivi du projet :
- Indicateurs de suivi et d'évaluation du projet :

Description des moyens

- Responsable de la conduite du projet
- Description de l'équipe

Nom et prénom	Structure	Missions dans le cadre du projet	Compétences / expérience

- Existence de travaux menés en lien avec ce projet (travaux antérieurs, travaux en cours, travaux projetés...) :

Nom du projet	Date de réalisation	Description du projet

- Autres moyens :

Budget prévisionnel

- Montant prévisionnel total du projet :
- Détails du budget prévisionnel :

	Montant HT	Montant TTC
Investissements		
Poste 1		
Poste 2		
Fonctionnement		
Poste 1		
Poste 2		
Poste 3		
Personnel		
Salarié 1		
Salarié 2		
Sous total		
Frais de gestion (X%)		
Total		

- Plan de financement du projet :

	InterApi	Nom du co-financeur 1	Nom du co-financeur 2
Montant TTC			

- Plan de versement de la subvention d'InterApi :

Date de versement	Montant demandé
A la signature de la convention	
Solde (à la remise des livrables)	